

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario St-Pierre	Maire	15 256	7 628	7 694	3 847
Luc Darsigny	Conseiller	5 085	2 543	217	109
Pierre Blais	Conseiller	5 085	2 543		
Geneviève Hébert	Conseiller	5 085	2 543	579	290
Sylvie Guérin	Conseiller	5 085	2 543		
Pascale Binette	Conseiller	5 085	2 543		
Rock Provencal	Conseiller	5 085	2 543		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).